Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20230609-2023-06-05-DE Date de télétransmission : 15/06/2023 Date de réception préfecture : 15/06/2023

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 27

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

<u>Présents</u>

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (présent à la délibération n°1)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

N° 5 - FINANCES

Budget annexe Camping Municipal : modification de la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme

Rapporteur

M.Etcheverry, adjoint

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (à partir de la délibération n°2)
- Eric Soreau, 5ème adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7ème adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9eme adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patrica Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation: 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20230609-2023-06-05-DE Date de télétransmission : 15/06/2023 Date de réception préfecture : 15/06/2023

N° 5 - FINANCES

Budget annexe Camping Municipal: modification de la répartition des crédits de paiement

M. Etcheverry, adjoint, expose:

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Lors du vote du budget primitif 2023 en décembre 2022, le montant réalisé pour l'année 2022 avait été indiqué de manière prévisionnelle puisque l'exercice 2022 était toujours en cours d'exécution. Compte tenu de la clôture des comptes 2022, il est nécessaire de revoir la ventilation des crédits de paiement pour les années 2023 et suivantes.

Il est ainsi proposé de revoir la répartition des crédits de paiement pour l'année 2023 de l'autorisation de programme n°01 « Réhabilitation des équipements du Camping » en prévoyant une modification des crédits de paiement de − 175 000 € pour l'année 2023 ;

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement conformément au tableau joint à la présente délibération (annexe) ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à mettre en œuvre l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 31 mai 2023,
- approuve la modification de la répartition des crédits de paiement conformément au tableau joint à la présente délibération (annexe);
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à mettre en œuvre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

pour extrait conforme

ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-Fran**ç**oi